



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Edition CASSIS - GROSEILLE

N° 6 du 29/05/2007 (2 pages)

Région Centre

Anthracnose

Des symptômes sont observés dans plusieurs parcelles du réseau.

Après la floraison, utiliser de préférence une spécialité autorisée pour l'usage à base de dithianon.

Attention : deux applications par parcelle et par an au maximum et veiller à respecter les délais d'emploi avant récolte.

Oïdium

Cette maladie continue à progresser dans les parcelles touchées.

Dans les parcelles où aucun symptôme n'est visible et dans celles où seules quelques petites taches éparses sont observables, il est possible de maintenir une protection préventive avec un produit autorisé pour l'usage à base d'hexaconazole ou de myclobutanil (liste des spécialités diffusée en page 2 du bulletin n°2 du 17 avril dernier).

Pour limiter les risques d'apparition de résistance, ne pas utiliser d'I.B.S. ou de strobilurines dans les parcelles où la maladie est déclarée.

Dans les parcelles où l'attaque est importante, utiliser un produit autorisé pour l'usage à base de bupirimate.

Si les taches ne sont pas trop nombreuses, il est possible d'utiliser un produit à base de dinocap (ne plus utiliser 30 jours avant la récolte).

Rouille

Aucun symptôme n'a été observé pour l'instant dans les parcelles suivies.

Maintenir la surveillance, notamment dans les parcelles touchées l'an dernier.

Acarien jaune

Ce ravageur demeure toujours aussi discret dans les parcelles suivies.

Rappel : les parcelles attaquées présentent des décolorations du feuillage. A la face inférieure des feuilles, on observe de minuscules araignées jaunes.

Aucune intervention n'est justifiée pour le moment. Maintenir la surveillance.

Cécidomyie

Dans les parcelles touchées, le niveau d'infestation continue d'augmenter.

Surveiller les parcelles concernées par ce ravageur les années antérieures.

En présence de larves, intervenir avec une spécialité à base de lambda-cyhalothrine autorisée pour l'usage.

Pucerons

Les populations sont actuellement bien maîtrisées.

Maintenir la surveillance des parcelles.

Dans les situations le nécessitant, intervenir localement.

Afin de préserver les auxiliaires, utilisez de préférence un produit à base de pyrimicarbe autorisé pour l'usage.

Sésie (photos page 2)

Les premières captures se sont produites au début de la semaine dernière. Depuis lors, des captures sont régulièrement enregistrées.

Les adultes sont des papillons noirs avec quatre anneaux jaunes sur le dos et qui ont l'aspect d'une mouche. Ils s'accouplent et pondent leurs œufs sur les anfractuosités du bois en juillet. Les chenilles pénètrent rapidement dans les tiges (au niveau des bourgeons) où elles creusent une galerie ascendante. C'est dans cette galerie qu'elles hivernent puis se nymphosent au printemps. Elles provoquent le dépérissement des rameaux et favorisent la pénétration de champignons pathogènes tels que le *Phomopsis* (responsable de dépérissements).

Surveiller les parcelles où les dégâts sont nombreux afin d'intervenir au moment où les adultes sont très nombreux sur les buissons avec un produit autorisé pour l'usage à base de lambda-cyhalothrine. Attention : cette matière active n'est pas spécifique et risque de détruire une partie de la faune auxiliaire. Veiller à respecter les délais d'emploi avant récolte des produits utilisés.



SRPV Centre - 93, rue de Curembourg - 45404 FLEURY LES AUBRAIS Cédex

Tél : 02.38.22.11.11 - Fax : 02.38.84.19.79 - Mél : SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr - Notre site : www.srpv-centre.com

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

Diffusé en collaboration avec FREDON CENTRE (Art. L 252-1 à L 252-5 du Code rural)

Sésie du groseillier (*Synanthedon tipuliformis*)

Source : <http://www.inra.fr/hyp3/>



Nymphe de Sésie dans sa galerie

Source : <http://www.inra.fr/hyp3/>



Adulte